

18 Vaud et régions

Riviera - Chablais

En 1916, les Vaudois se sont mobilisés pour sauver leurs salines de Bex

Histoire

Le Conseil d'Etat voulait confier la concession des mines et la gestion du sel aux Salines suisses du Rhin

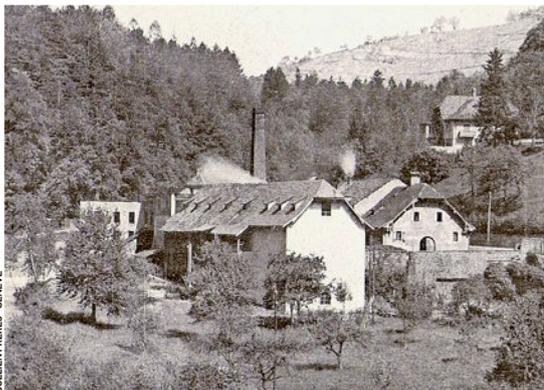
Christophe Boillat

La volonté populaire et des actions ciblées contraignent fin 1916 le gouvernement de l'époque à renoncer à ses plans en ce qui concerne l'extraction et l'exploitation du sel en terres vaudoises. Une exception suisse. Le Conseil d'Etat avait pour plan de ne pas renouveler la concession accordée en 1867 à la Compagnie des Mines et Salines de Bex (dont l'un des créateurs fut Louis Ruchonnet) - qui se clôturait en juin 1917. Dès 1907, les ministres de l'Etat de Vaud, propriétaire des mines et salines de Bex, se penchent sur cette concession. Avec une seule ligne de conduite affichée et martelée: «Assurer l'alimentation du canton en sel».

Un an plus tard, l'Etat, frieux, n'entre pas en matière sur un projet de renouvellement de la concession présenté par la compagnie bellerine, dont les avantages sont jugés «insignifiants». Avec la crainte affichée de gros manques en cas d'insuffisance d'extraction de l'or blanc. Mais suggère en janvier 1912 à l'entreprise salifère de lui faire des propositions, surtout de lui donner des garanties quant à l'assurance de fournir l'approvisionnement. Des échanges de courriers ont lieu entre les deux parties. La société bellerine propose de prolonger l'acte de concession et reverse en échange tous les bénéfices à l'Etat. Une nouvelle société serait créée.

Dans le même temps, la Compagnie des Salines suisses du Rhin réunies, fondée en 1909 et qui fournit en sel l'entier des cantons - sauf donc l'irréductible vaudois -, fait des offres à l'Exécutif. En conservant les employés et en leur garantissant les mêmes avantages. Le gouvernement planche encore sur la reprise par l'Etat lui-même «de l'exploitation de ses mines de sel».

Après moult tergiversations, le Conseil d'Etat soumet à l'automne 1916 au Grand Conseil un projet de décret ratifiant une convention qui accorde la concession de l'exploitation des mines et salines de Bex à la compagnie rhénane. Sûr de son fait, il estime que les engagements pris par les Salines du Rhin «sont de nature à retarder l'épuisement des mines existantes tout en menant des travaux visant à découvrir d'autres poches de sel».



Le bâtiment d'exploitation des salines de Bex, au Bévieux. Photo parue dans *La Patrie Suisse*, en janvier 1918.

«Le Grand Conseil consentira-t-il à enlever l'exploitation de nos mines actuellement en mains vaudoises pour la confier à des financiers teutons?»

L'Express
Article paru le 21 juin 1917

C'est là que les choses se gâtent. Ancien préfet du district d'Aigle, Aimé Chérix (1836-1917) lance une pétition le 7 novembre. Il refuse que le Canton de Vaud brade «son joyau estimable contre un plat de lentilles» et demande à l'Etat de «repousser toute proposition remettant ces salines à une société étrangère au canton».

«Un cortège de protestataires parcourut les rues de Bex», écrit le Bellerin Pierre-Yves Pièce, de l'association Cum Grano Salis, dans un article paru en décembre 2013 (à la suite de recherches aux Archives cantonales), dans la revue *Le Saumoduc*.

Plus de 2000 signataires

La pétition recueillie en trois semaines 2295 paraphes, alors qu'une conférence contradictoire se tient au Buffet de la Gare de Lausanne devant une assistance nombreuse. Le conseiller d'Etat Alphonse Dubuis vante la convention avec les salines rhénanes, affirmant que la prorogation de la concession à la société bellerine «ne serait pas une solution». L'ingénieur Louis de Vallière affirme que la convention serait «désastreuse pour le pro-

priétaire». Plus loin, que la société de Bex «ne mérite pas ce traitement à en juger par le beau développement et la grande prospérité qu'elle a donnée à nos salines».

Le Grand Conseil se réunit même fin décembre en session extraordinaire. Le débat est reporté à la session de printemps 1917. La presse s'empare de l'affaire. Toutes les publications vaudoises s'en font abondamment l'écho. Le journal du Parti socialiste *Le Grutlén* lance fin décembre la devise: «Les salines suisses au peuple suisse, les salines vaudoises au peuple vaudois». *Le Nouvelliste* valaisan titre «Conflit aux Salines de Bex». «La Compagnie des Mines et Salines de Bex fait alors d'autres propositions pour garantir la production avec des techniques novatrices», ajoute l'historien aiglon Christian Schülé.

Enfin, en 2014...

Tous ces élans conjugués incitent in fine le Conseil d'Etat à faire volte-face au printemps 1917. Avant de proposer fin juin un nouveau décret au Grand Conseil, qui remettrait la concession à une entité nouvellement créée: la Société vaudoise des Mines et Salines de Bex. Quatre jours avant le vote, le journal *L'Express* en rajoute une couche: «Le Grand Conseil consentira-t-il à enlever l'exploitation de nos mines actuellement en mains vaudoises pour la confier à des financiers teutons?» Que nenni! Le parlement, à une écrasante majorité, ratifie le décret. Exit donc la Compagnie des Salines suisses du Rhin réunies... tout du moins jusqu'en avril 2014, date à laquelle le Grand Conseil a acté le mariage entre sauniers rhénans et bellerins pour former les Salines Suisses SA.

Sources Journaux de l'époque et *Le Saumoduc* (déc. 2013)